

Image not found or type unknown



Audit énergétique obligatoire maison en copro

Par **Loumel**, le **17/09/2016** à **12:12**

Bonjour,

Propriétaire d'une maison individuelle en copropriété avec 2 immeuble le syndic me soutient que j'ai l'obligation de participer à l'audit énergétique obligatoire. Cependant mon RDC sépare bien chaque bâtiment avec des charges spéciales et mon bâtiment donc ma maison n'a pas de chauffage collectif donc cet audit ne doit concerner que les 2 immeubles.

Pouvez vous confirmer mon raisonnement et comment le prouver au syndic?

Merci